Document généré le 21 avr. 2025 10:22

Journal of the Canadian Historical Association
Revue de la Société historique du Canada

Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808-1830

Christian Dessureault et Roch Legault

Volume 8, numéro 1, 1997

URI : https://id.erudit.org/iderudit/031118ar
DOI : https://doi.org/10.7202/031118ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0847-4478 (imprimé)
1712-6274 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Dessureault, C. & Legault, R. (1997). Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808-1830. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, *8*(1), 87–112. https://doi.org/10.7202/031118ar

Résumé de l'article

Cet article propose d'effectuer, de manière conjointe, l'analyse organisationnelle de la milice et l'étude sociale du bataillon de Saint-Hyacinthe au début du XIXe siècle. Cette recherche permet entre autres de vérifier la persistance de cette instance traditionnelle de pouvoir dans la société rurale bas-canadienne. La structure de commandement du bataillon de Saint-Hyacinthe respecte la hiérarchie de cette société rurale. Les officiers de milice disposent de manière générale d'un niveau de fortune et d'une richesse foncière supérieurs. De plus, les liens familiaux constituent un facteur important de cohésion à l'intérieur de l'institution. Au cours de la période étudiée, les nouvelles responsabilités civiles et politiques confiées aux officiers de milice, la présence grandissante des marchands et des membres des professions libérales dans la structure de commandement, ainsi que le resserrement des liens familiaux entre les officiers, sont témoins de la vigueur de cette institution.

All rights reserved © The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808-1830

CHRISTIAN DESSUREAULT
ROCH LEGAULT

LA MILICE EST L'UNE DES PRINCIPALES INSTITUTIONS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE d'Ancien Régime. Cette institution subsiste jusqu'au XX^e siècle en raison d'une capacité extraordinaire d'adaptation. Ainsi, ce n'est qu'en 1922 que le ministère de la Milice et de la Défense change de nom pour celui du ministère de la Défense nationale. Compte tenu de l'ampleur du sujet et des exigences actuelles de la recherche qui interdisent les généralisations dont d'ailleurs a trop souvent été victime la milice canadienne, cette recherche se limitera spécifiquement à l'évolution de cette institution sous le régime britannique.

L'étude de la milice canadienne par des historiens professionnels a débuté tôt. Au tournant du XX^e siècle, Ernest J. Chambers[1] et Benjamin Sulte[2] produisent des études qui feront longtemps autorité, en partie en raison de leur qualité, en partie en raison du désintérêt manifesté par les générations suivantes d'historiens. Ce n'est pas tout à fait incongru si, plusieurs décennies plus tard, Fernand Ouellet[3] appuie en grande partie son analyse des officiers de milice sur des connaissances érudites tirées des travaux de Chambers. F. Ouellet innove surtout en étudiant la milice avec les interrogations et les méthodes de l'histoire sociale. D'autres historiens abordent également l'étude de la milice sous le

Nous remercions la division des Arts du Collège militaire de Kingston et le Fonds FCAR du Québec de leur soutien financier respectif. Parmi les auxiliaires de recherche, nous tenons à souligner plus particulièrement l'apport de Benoit Lavigne dans la partie de l'étude consacrée à l'étude des liens familiaux.

1 Ernest J. Chambers, *The Canadian Militia: a History of its Origins and Development of the Force* (Montréal, L. M. Fresco, 1907).

2 Benjamin Sulte, *Histoire de la milice canadienne-française 1760-1897* (Montréal, Desbarats et cie, 1897).

3 Fernand Ouellet, « Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815) », *Histoire sociale/Social History* (ci-après *HS/SH*), vol. 12, no 23 (mai 1979): 36-65.

régime britannique en s'attardant plus spécifiquement à la guerre de 1812[4]. La milice du Bas-Canada demeure donc une institution encore mal connue, surtout pour les périodes avant et après la guerre de 1812 qui n'ont pas été couvertes par ces travaux[5].

Durant la période étudiée, la société bas-canadienne connaît d'importantes mutations économiques et sociales. L'étude de la milice, une institution fondée sur des rapports hiérarchisés, de type autoritaire, représente une voie privilégiée pour vérifier la persistance d'une conception traditionnelle du pouvoir et du prestige social. Elle permet également de vérifier comment cette institution, bien implantée dans le tissu social bas-canadien, réussit à s'adapter aux importants changements sociaux de cette période.

Cette évolution de la milice bas-canadienne est indubitablement liée à la conjoncture militaire et aux choix stratégiques des autorités britanniques. Pourtant, la dynamique locale donne une coloration particulière à cette institution qui opère même en période de paix, en dehors de toute action militaire réelle ou appréhendée. La milice constitue un lieu de collaboration entre le pouvoir colonial et les élites bas-canadiennes[6]. Cette institution représente au niveau local une instance de pouvoir sinon réelle, du moins symbolique, dont le mode d'organisation et le fonctionnement reflètent les aspirations et les hiérarchies sociales. Dans cette étude, nous tenterons d'apporter des éléments tangibles pour confirmer cette conception de la milice. À cette fin, nous avons opté pour une approche liant l'analyse organisationnelle et la microanalyse sociale de la milice.

---

4 Jean-Pierre Wallot, « Une émeute à Lachine contre la "conscription" (1812) », *Revue d'histoire de l'Amérique française* (ci-après *RHAF*), vol. 18, no 1 et no 2 (juin et septembre 1964): 112-137; 202-232 (l'auteur a publié une version remaniée de cet article dans *Un Québec qui bougeait. Trame socio-politique au tournant du XIX^e siècle* (Montréal, Les éditions du Boréal Express, 1973): 107-142); Michelle Guitard, *Histoire sociale des miliciens de la bataille de Châteauguay* (Ottawa, Direction des lieux et parcs historiques nationaux, Parcs Canada, 1983); Luc Lépine, « La participation des Canadiens français à la guerre de 1812 », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1986; *Les officiers de milice du Bas-Canada, 1812-1815 / Lower Canada's Militia Officers, 1812-1815* (Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1966).

5 Dans un ouvrage récent, Allan Greer aborde de manière succincte le rôle de la milice et le statut social des officiers de milice dans la société rurale bas-canadienne. Il propose certains éléments de réflexion intéressants sur l'importance de la milice et sur la place des paysans dans cette institution; leur démonstration exigerait toutefois des recherches plus fouillées (Allan Greer, *The Patriots and the People. The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada* (Toronto, University of Toronto Press 1993), 100-107).

6 Nous sommes également conscients de l'importance de la question de la conciliation entre les intérêts locaux et impériaux dans l'organisation de la milice, mais il s'agit encore d'un problème trop complexe et trop vaste pour être traité dans le cadre de cette première étude.

Terrain d'enquête et sources

Cette recherche porte à la fois sur le mode d'organisation de la milice dans l'ensemble de la colonie et sur l'évolution d'un bataillon spécifique. Plus précisément, elle scrute les rapports entre cette institution et le tissu social ambiant. Pour ce faire, nous utilisons des sources de nature diverse: d'une part, les sources officielles comme les lois de milice, les listes d'officiers de milice, la correspondance entre les officiers, les rapports des chefs locaux aux dirigeants coloniaux sur l'état de leur bataillon et, d'autre part, des sources démographiques et socio-économiques comme les registres d'état civil, les répertoires de mariage, les actes notariés et le recensement de 1831.

La région de Saint-Hyacinthe représentait le terrain d'enquête le plus approprié pour entreprendre une microanalyse de la milice bas-canadienne au début du XIX[e] siècle. Grâce aux recherches des dernières années, nous possédions une connaissance intime de la société de cette région qui nous permet d'atteindre un niveau d'analyse supérieur à celui que nous aurions pu envisager pour d'autres régions du Québec. Notre recherche porte donc spécifiquement sur les officiers originaires de la seigneurie primitive de Saint-Hyacinthe à l'exclusion, à partir de 1827, de ceux résidant dans la paroisse de Saint-Césaire[7]. Au début de la période, la milice et les officiers de la seigneurie de Saint-Hyacinthe (paroisses de La Présentation et de Saint-Hyacinthe) relevaient du bataillon de Saint-Ours[8]. C'est probablement à la veille de la guerre de 1812 que le bataillon de Saint-Hyacinthe voit le jour[9]. Les limites de ce bataillon vont ensuite varier à quelques reprises. Au-delà des réorganisations commandées par l'Exécutif de la milice, la forte croissance démographique de la

7 La notion de seigneurie primitive réfère ici au territoire qui a été initialement concédé, en 1748, sous l'appellation de seigneurie de Maska, à Pierre-François Rigaud de Vaudreuil. Plus tard, vers la fin du XVIII[e] siècle, cette seigneurie prit le nom de Saint-Hyacinthe en l'honneur de Hyacinthe-Simon Delorme, le second propiétaire du fief de Maska. En 1811, la seigneurie de Saint-Hyacinthe fut divisée en deux entités territoriales distinctes entre le fils de Hyacinthe-Simon Delorme, Hyacinthe-Marie, et son petit-fils, Pierre-Dominique Debartzch. Jusqu'en 1822, la seigneurie primitive de Saint-Hyacinthe compte deux paroisses: La Présentation et Saint-Hyacinthe. En 1822, la paroisse de Saint-Césaire est créée à partir d'une division de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Dans les années subséquentes, les officiers de milice de cette nouvelle paroisse seront intégrés dans le bataillon de Rouville. En 1823 et 1829, deux nouvelles paroisses seront successivement créées à partir de divisions de la paroisse de Saint-Hyacinthe: Saint-Damase et Saint-Pie; mais les officiers de ces deux paroisses demeureront rattachés au bataillon de Saint-Hyacinthe.

8 Précisons que les vocables division et bataillon sont interchangeables selon les différentes sources consultées quoique la préférence va au terme division pour désigner l'unité de milice dans les régions rurales. Il demeure toutefois plus commode de considérer le bataillon comme l'unité constitutive d'une division.

9 Archives nationales du Canada (ci-aprtès ANC), Ministère de la Milice et de la Défense, RG9, 1A5, vol. 1, f.174.

région force des réajustements. En effet, la seigneurie de Saint-Hyacinthe connaît durant le premier tiers du XIX[e] siècle une croissance démographique assez considérable[10]. Vers 1806, cette seigneurie compte environ 5 000 habitants. En 1821, elle en compte un peu plus de 10 000 et, à la fin de la période, en 1831, elle atteint 14 098 habitants dont plus de 11 300 dans les quatre paroisses faisant alors partie du 3[e] bataillon de milice du Richelieu: Saint-Hyacinthe, La Présentation, Saint-Damase et Saint-Pie[11].

À partir de 1812, la seigneurie de Saint-Hyacinthe possède donc son propre bataillon de milice. Ce bataillon couvre temporairement des territoires à l'extérieur de la seigneurie de Saint-Hyacinthe en incluant, de 1822 à 1827, la paroisse de Saint-Judes et, pour l'année 1827 exclusivement, la partie de la seigneurie de Bourgchemin (Barrow) comprise dans les limites du comté de Richelieu alors que les autres compagnies de cette dernière seigneurie demeuraient sous l'autorité du colonel de Tonnancourt[12]. Cependant, dès 1827, la milice et les officiers des paroisses de Saint-Judes et de Saint-Césaire (cette dernière étant située dans la seigneurie primitive de Saint-Hyacinthe), sont respectivement rattachés au bataillon de Saint-Ours et au bataillon de Rouville, tandis qu'à la suggestion même du commandant du bataillon de Saint-Hyacinthe, le lieutenant-colonel Jean Dessaulles, les autorités créent un 4[e] bataillon dans le comté du Richelieu, celui de Ramesay, qui intègre dès l'année suivante la partie de la seigneurie de Bourgchemin (Barrow) qui avait été temporairement incluse dans le bataillon de Saint-Hyacinthe[13].

Les nombreuses listes d'officiers de milice qui constituent la source initiale de cette partie de la recherche sont issues de rapports transmis par les chefs des bataillons locaux (colonels et lieutenants-colonels) aux autorités coloniales de la milice[14]. Ces rapports permettent entre autres de suivre l'évolution du corps des officiers de chacun des bataillons durant la période étudiée. Ils présentent d'abord le nom, le grade et la date de la dernière promotion des membres de l'état-major et des aides-majors, puis tour à tour ceux des officiers subalternes: capitaines, lieutenants et, enfin, enseignes. Puisque les bataillons de milice couvrent un territoire assez vaste, la plupart de ces rapports fournissent la paroisse de résidence des officiers, surtout celle des officiers subalternes. Cette information permet sans doute aux autorités de la milice de vérifier, du moins partiellement,

10 Pour une présentation plus détaillée de l'évolution socio-économique de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, voir Christian Dessureault, « Crise ou modernisation? La société maskoutaine durant le premier tiers du XIX[e] siècle », *RHAF*, vol. 42, no 3 (hiver 1989) : 359-388.

11 ANC, RG9, 1A5, vol. 1, f.174.

12 ANC, RG9, 1A3, vol. 3, f.43 (14), 7 mai 1827 (Dans son rapport de 1827 à l'adjudant-général, le lieutenant-colonel Jean Dessaulles indique le nom de famille du propriétaire de la seigneurie de Saint-Charles, Barrow, comme étant le lieu de résidence de six de ses officiers).

13 ANC, RG9, 1A3, vol. 3, f.43 (14), 7 mai 1827.

14 ANC, RG9, 1A5, vol. 1 à 19, bobines T 6942 à T 6944.

si les nominations locales respectent un certain équilibre dans la répartition spatiale des officiers subalternes qui ont à assurer, sur le terrain, l'encadrement réel de l'ensemble des miliciens. Pour notre part, elle nous permettra d'identifier un peu plus aisément les différents officiers de milice qui ont été nommés dans ces listes. La liste des officiers de milice durant la guerre de 1812 constitue un cas spécial puisque celle-ci provient du relevé effectué par un historien au début du XX[e] siècle, Homfray L. Irving, à partir de documents relatifs à cette guerre[15]. Nous utiliserons donc ce relevé essentiellement à titre comparatif.

La première étape de la recherche consiste à identifier plus précisément, à partir des registres paroissiaux et des actes notariés, ces officiers de milice[16]. Nous avons réussi à retracer de manière assez certaine 116 des 124 officiers de milice nommés dans les listes dressées par les lieutenants-colonels de la division de Saint-Hyacinthe entre 1808 et 1830. Nous avons ensuite repéré dans les diverses autres sources (registres d'état civil, répertoires de mariage, actes notariés et recensement de 1831) les renseignements démographiques et socio-économiques relatifs à chacun de ces officiers.

L'évolution de l'organisation de la milice dans la colonie

De manière générale, le début du XIX[e] siècle ne correspond pas dans le monde atlantique à l'âge d'or de la milice, loin s'en faut. En France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, cette institution subit alors un net recul. Dans ces pays, le service dans la milice n'est plus imposé à tous les hommes adultes dès le XVIII[e] siècle et le tirage au sort permet, au gré des autorités respectives, de rassembler les effectifs jugés nécessaires pour faire face aux menaces extérieures, en les soumettant à un entraînement militaire très sommaire[17]. En France, la Révolution réussit même à oblitérer définitivement la milice qui sera

15 Homfray L. Irving, *Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812-15* (Welland Tribune Print), 186-187: "relevé des officiers du bataillon de st-hyacinthe".

16 Nous avons d'abord vérifié pour chacun des cas l'existence d'homonymes vivant simultanément dans la même paroisse au cours de la période étudiée. Nous avons ensuite réglé certains cas d'homonymie en éliminant les individus trop jeunes pour remplir cette fonction d'officiers et d'autres qui sont décédés durant la période même du mandat ou de la commission de l'officier. Pour les autres cas, nous avons cherché une mention effective du titre ou de la fonction dans un acte d'état civil ou dans un document notarié identifiant explicitement le conjoint ou les enfants de l'individu concerné.

17 Ian F. W. Beckett, *The Amateur Military Tradition 1558-1945* (Manchester and New York, Manchester University Press, 1991); John K. Mahon, *History of Militia and National Guard* (London and New York, Macmillan and Collier Macmillan, 1983); Robert B. Turton, *The History of the North York Militia now known as the Fourth Batallion Alexandra Princess of Wales's own (York Regiment)* (Stockton-on-Tees (England), Patrick&Shotton, 1973) (édition originale, Leeds, J. Whitehead, 1907); André Corvisier, « La société militaire française au temps de la Nouvelle-France », *HS/SH*, vol. X, no 20 (novembre 1977): 219-227.

alors remplacée par la Garde nationale[18]. Le XIX[e] siècle est plutôt marqué par l'essor des unités de volontaires, sorte de formations paramilitaires qui recrutent leurs officiers dans la bourgeoisie. Le Bas-Canada n'échappe pas totalement à cette nouvelle tendance. Cependant, la formation d'unités de volontaires demeure ici un phénomène essentiellement urbain. Ainsi, dans le premiers tiers du XIX[e] siècle, l'organisation des milices bas-canadiennes, du moins en milieu rural, évolue en retrait des grandes tendances observées ailleurs dans le monde atlantique.

Dans le *British North America*, l'évolution organisationnelle de la milice diffère quelque peu d'une colonie à l'autre. La formation de la milice du Nouveau-Brunswick[19] s'effectue dès le début avec le concours de la Chambre d'assemblée et de la population locale. Au contraire, au Bas-Canada, l'application trop rigide des lois de milice, à la fin du XVIII[e] siècle, se bute à la résistance d'une partie de la population, d'autant plus que la population locale conçoit vraisemblablement la milice comme une institution héritée du régime colonial français[20]. Enfin, la milice sédentaire du Haut-Canada possède une expérience plus importante des combats durant la guerre de 1812 que celle du Bas-Canada; en conséquence, la milice du Haut-Canada semble être à la fois plus présente et mieux intégrée dans le système de défense de la colonie. En fait, les autorités britanniques n'ont pas tenté de mettre en place une organisation paramilitaire commune pour leurs colonies d'Amérique du Nord.

Au Canada, la milice est effectivement une institution qui remonte au début de la Nouvelle-France. Cette institution paramilitaire renaît sous le régime anglais pendant la guerre de la Révolution américaine[21]. Depuis lors, l'évolution de la structure de la milice se fait par à coup; elle est scandée par les tensions militaires et intérieures. À chaque menace réelle ou perçue comme telle pour la sécurité de l'Empire britannique ou de la colonie, les autorités coloniales lui portent une attention spéciale. Sous le régime britannique, la première ordonnance est proclamée le 29 mars 1777[22]. Devant la surprise de l'invasion américaine, les autorités coloniales n'ont pu intervenir légalement dans l'organisation locale de la milice qu'une fois l'envahisseur repoussé hors des frontières.

---

18 André Corvisier, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire* (Paris, Presses universitaires de France, 1988), 579; L. Girard, *La garde nationale 1814-1871* (Paris, Librairie Plon, 1964).

19 David R. Facey-Crowther, *The New-Brunswick 1787-1867*, Fredericton, New Brunswick Historical Society and New Ireland Press, 1990.

20 Jean-Pierre Wallot, "La pensée révolutionnaire et réformiste dans le Bas-Canada (1773-1815)", *Un Québec qui bougeait*, 268

21 Pour une vue d'ensemble de l'organisation militaire au Canada sous le régime britannique, voir: Roch Legault, « Le rôle militaire assigné à la gentilhommerie canadienne sous le régime britannique, 1775-1815 », *RHAF*, vol. 45, no 2 (automne1991): 229-249.

22 « Ordonnance qui règle les milices de la province de Québec et qui la rend d'une plus grande utilité pour la conservation et la sureté d'icelle, 29 mars 1777 », *Archives canadiennes, Rapport pour l'année 1940* (Ottawa, 1940), 18-22.

Cette ordonnance oblige tous les hommes de 16 à 60 ans à servir dans la milice de leur paroisse ou de leur seigneurie, sous peine d'amende. Elle régit également le comportement des miliciens et de leurs officiers et elle permet au gouvernement de conscrire, par tirage au sort, une partie des effectifs de cette milice afin de constituer des bataillons de miliciens actifs.

En 1787, une seconde ordonnance vient préciser quelque peu le mode d'organisation de la milice. Par la suite, les actes de milice de 1794, 1803 et 1830 répondent à des moments de danger international ou de désordre intérieur appréhendé: le déclenchement des guerres révolutionnaires, la résurgence des guerres napoléoniennes et, enfin, le début des révolutions libérales. Entre ces dates s'intercalent des amendements.

En filigrane des nombreux articles des lois de milice se profile l'objectif des gouverneurs d'obtenir l'enrôlement d'une partie de la milice pour le service actif afin d'appuyer, en cas de besoin, les troupes régulières. Cet objectif représente d'ailleurs l'une des principales préoccupations des autorités militaires dans l'ensemble des pays occidentaux possédant alors un quelconque système de force auxiliaire. Les préparatifs et le déroulement de la guerre de 1812 démontrent d'ailleurs aux autorités coloniales que ce système fonctionne au Bas-Canada. Un bataillon de volontaires, le *Provincial Corps of Light Infantary* ou "Voltigeurs", est alors mis sur pied en accord avec la loi de milice. Les autorités réussissent à conscrire une partie des effectifs de la milice sédentaire pour servir plus directement à la défense de la colonie: c'est la milice d'élite et incorporée. On fait même occasionnellement appel à des bataillons de la milice sédentaire pour appuyer certaines actions ponctuelles lors du conflit. En 1813, à la demande des autorités militaires, les officiers et les miliciens du bataillon de Saint-Hyacinthe doivent ainsi prendre position à L'Acadie, près de la frontière américaine.[23]

Après la guerre de 1812, la milice bas-canadienne fonctionne relativement au ralenti durant quelques années. De 1812 à 1827, à quelques reprises, les autorités font sanctionner l'extension de la durée des lois de milice par un vote majoritaire de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif du Bas-Canada, en y apportant de simples amendements mineurs. Puis, en 1827, le député Jean-Thomas Taschereau présente à la Chambre d'assemblée un projet de loi visant à modifier l'organisation de la milice au Bas-Canada. Ce projet, amendé par le Conseil législatif, n'a toutefois pas le temps de recevoir l'assentiment des députés avant la dissolution de la Chambre[24]. Puis, deux semaines après l'expiration de la loi de milice, le gouverneur émet un ordre général de milice remettant en vigueur l'ordonnance de 1787[25]. Cette action, dont il serait trop long et trop complexe d'expliquer ici toute la signification et les implications,

23 ANC, RG9, 1A1, vol. 17, 16 mars 1815, Dessaulles à Monviel.

24 *Report to the Special Commitee to whom was refered that part of his Excellency's Speech wich Referred to the Organization of the Militia, 1829*, 6-7.

25 ANC, RG9, 1A3, f.46, 14 mai 1827.

constitue l'un des nombreux épisodes du conflit sociopolitique opposant l'Exécutif et les députés majoritaires à la Chambre d'assemblée au Bas-Canada.

Toutefois, il demeure important de retenir que ces lois de milice exigent le service obligatoire pour tous les hommes de 18 à 60 ans, et qu'elles s'accompagnent d'un cortège de dispenses pour une partie de l'élite. En 1830, la Chambre d'assemblée vote d'ailleurs une loi de milice qui étend aux députés et aux anciens officiers de milice cette dispense de service. L'aspect coercitif des lois de milice est bien présent: la punition pour refus de servir ou d'obéir va de l'amende à la cour martiale. Comme le devoir est théoriquement requis de tous, sauf exception prévue par la loi, le meilleur moyen de se soustraire à l'arbitraire des lois et des dirigeants de milice reste de faire partie de ce dernier groupe, de devenir un officier de milice. Cependant, les postes d'officiers de milice sont limités. De plus, leur accessibilité varie selon la profession, la fortune et les liens familiaux. L'avantage de devenir officier ne réside pas seulement dans la possibilité de se soustraire à une éventuelle conscription ou au commandement d'un voisin devenu tout à coup son supérieur hiérarchique. L'attrait de la fonction est également lié au prestige social, au pouvoir et aux rôles de l'officier de milice.

Le prestige, le pouvoir et les devoirs de l'officier

Dans la société bas-canadienne du premier tiers du XIX^{e} siècle, le titre d'officier de milice demeure encore prestigieux. Comme en témoignent les registres d'état civil et les actes notariés, on ne cache pas être officier de milice et on spécifie souvent son rang, d'autant plus s'il s'agit d'un grade supérieur. Même après leur retraite, les anciens officiers continuent de porter leur titre. Par ailleurs, les subtilités des types de milice ou même des organisations militaires tendent à s'estomper et l'on trouve habituellement commode d'utiliser des abréviations pour indiquer les rangs portant des noms composés, l'ellipse affectant alors invariablement la première partie de l'appellation comme lieutenant-colonel qui devient lt-colonel.

Le prestige lié à un titre d'officier provient d'abord des racines profondes de la milice dans la société canadienne dont l'origine remonte à la Nouvelle-France. Les Gouverneurs britanniques ne feront d'ailleurs rien pour diminuer la place de cette institution dans la société, du moins après l'invasion américaine. Durant les années 1820, le gouverneur Dalhousie, un ardent promoteur de cette institution paramilitaire, favorise la participation de la milice aux grands moments protocolaires de la vie politique de la colonie et il appuie les décisions susceptibles d'apporter respectabilité et distinction au service dans la milice comme celle du lieutenant-colonel Perrault de faire porter l'uniforme à ses miliciens[26].

26 ANC, RG9, 1A3, vol. 7, f.107, 12 juillet 1827.

En temps de paix, le devoir militaire de l'officier de milice n'est pas très exigeant. Cette tâche se limite à tenir les exercices exigés par la loi durant la saison chaude et à faire l'appel pour informer les autorités gouvernementales de l'état des forces à sa disposition. Toutefois, durant la guerre de 1812, les milices sédentaires devaient être prêtes à répondre en cas de besoin à l'appel des autorités militaires et, à Saint-Hyacinthe, celles-ci ont même distribué des armes aux officiers et aux miliciens dans l'éventualité de leur participation plus directe au conflit[27].

L'officier de milice remplit également des tâches non martiales. L'arrestation de criminels et de déserteurs, ainsi que leur escorte, font directement partie de ses attributions depuis l'ordonnance de 1778. On peut aussi requérir ses services pour le maintien de l'ordre dans la paroisse et, le cas échéant, pour l'identification des causes de décès accidentels ou suspects. Après la guerre de 1812, le commandant d'un bataillon est, avec le curé d'une paroisse, la seule personne autorisée à signer deux fois par année les documents permettant aux veuves d'anciens combattants, avec des enfants de moins de 16 ans, de recevoir leur pension de veuve de guerre[28]. En 1822, les officiers de milice sont invités à soutenir les efforts du clergé dans la confection d'un recensement[29].

Au cours de la période étudiée, les officiers de milice sont amenés à s'impliquer dans le fonctionnement du processus électoral et dans la mise en place de nouvelles instances politiques locales. Dans plusieurs comtés, les élections pour la Chambre d'assemblée occasionnent de la corruption et de la violence. Ainsi, à partir de 1822, les officiers rapporteurs qui ont la responsabilité, dans chacun des comtés, de veiller au bon déroulement de ces élections peuvent désormais employer et commander des officiers de milice ou des officiers de paix pour assurer l'ordre public et l'accès aux bureaux de scrutin à tous les électeurs[30]. En 1824, on accorde la présidence de l'élection des syndics des bourgs et des villages au plus ancien juge de paix ou au plus ancien officier de milice qui réside dans le bourg ou le village concerné, ou à proximité de ceux-ci[31]. Enfin, en 1829, lors de l'établissement d'un nouveau système public et laïc d'écoles élémentaires, l'organisation et la présidence des élections pour nom-

27 D'après les autorités militaires, ce bataillon aurait reçu au moins 300 mousquets en 1812 et il en aurait réclamé 400 autres. Au moment de les remettre, le lieutenant-colonel Dessaulles déclare que son bataillon en a reçu seulement 200 (ANC, RG9, 1A, vol. 4 et vol. 17, 26 novembre 1812 et 16 mars 1815).

28 ANC, RG9, 1A3, vol. 2, 1 juin 1815.

29 ANC, RG9, 1A3, vol. 3, f. 21, 30 novembre 1822.

30 "Acte pour amender certaines parties d'un Acte(...)qui pourvoit des Officiers Rapporteurs pour l'Élection des Chevaliers, Citoyens et Bourgeois pour servir en Assemblée(...) et qui pourvoit plus efficacement à empêcher les pratiques illégales dans l'Élection des membres pour servir dans la dite Assemblée (...)" A.D., 1822, George IV, année 2, chap. 3-4, p. 183.

31 "Acte pour pourvoir à la Police de certains Bourgs et Villages, et pourvoir à de nouvelles dispositions au lieu et places d'icelle", A.D., 1824, George IV, année 4, chap. 2, p. 1.

mer les premiers syndics scolaires dans chaque localité (paroisse, seigneurie ou township) sont expressément confiées au principal et plus ancien officier de milice du lieu[32].

L'évolution numérique des officiers de milice

Les différents rapports des chefs de division aux autorités coloniales de la milice permettent d'abord de suivre l'évolution du nombre d'officiers de milice supérieurs et subalternes à Saint-Hyacinthe entre 1808 et 1830. Nous devons toutefois porter une attention particulière à chacune des listes afin de mesurer le plus fidèlement possible cette évolution. La première liste regroupe ainsi l'ensemble des officiers actifs à un moment ou à un autre d'une période d'environ quatre ans: de 1808 à 1811. Nous ne pouvons pas déterminer, à partir de cette liste, le nombre d'officiers pour une année spécifique. Pour ce faire, nous pourrions tenir compte des dates de commission et de décès de certains des officiers; mais il serait alors difficile de vérifier la mobilité géographique de ceux qui abandonnent la seigneurie durant ces quatre années ou qui s'y établissent. Ce relevé sur plusieurs années enregistre donc un nombre supérieur d'officiers à celui qui aurait été calculé à partir d'une liste annuelle.

À partir de 1818, nous disposons de listes annuelles pour cinq années consécutives, de 1818 à 1822 inclusivement, et de quatre autres listes consécutives, à la fin de la période, de 1827 à 1830. Nous avons également retracé une liste pour l'année 1826; mais celle-ci s'est avérée inutilisable pour la présente étude compte tenu des mentions qui y ont été ultérieurement ajoutées. Par ailleurs, nous avons retranché sept officiers (trois capitaines, deux lieutenants et deux enseignes) de la liste de 1818 pour lesquels les dates de commission mentionnées réfèrent, de façon exceptionnelle, à l'année 1820. De plus, ces sept officiers ne sont pas signalés dans les deux listes subséquentes de 1819 et de 1820. Leurs noms figurent seulement à partir de 1821. La liste de 1828 mentionne de manière exceptionnelle six officiers résidant dans la seigneurie voisine de Bourgchemin (Barrow); au nom de la standardisation des renseignements, nous ne les avons pas comptés au Tableau 1 parmi les officiers de Saint-Hyacinthe. Ces données corrigées permettent de de dresser le portrait de l'évolution du nombre d'officiers de milice, à Saint-Hyacinthe, de 1808 à 1830.

Entre 1808 et 1811, au cours de la première période, le bataillon de Saint-Ours compte 42 officiers de milice originaires de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, dont un seul accède à l'état-major: le seigneur Hyacinthe-Marie Delorme. D'après le relevé de H. L. Irving, la guerre de 1812 n'aurait pas entraîné un accroissement important du nombre d'officiers de milice dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Celui-ci recense 45 officiers dans la milice

32 "Acte pour encourager l'éducation élémentaire" A.D., 1829, George IV, année 9, chap. 45-46, 333.

sédentaire de Saint-Hyacinthe durant la période de la guerre. Toutefois, la confrontation de ce relevé avec les listes des officiers actifs au cours des périodes antérieure et ultérieure suggère la prudence quand il s'agit de dénombrer les officiers de milice durant la guerre de 1812. Ainsi, au cours de ce conflit, pas moins de 25 nouveaux officiers auraient assuré l'encadrement de la milice sédentaire de Saint-Hyacinthe sur un nombre total de 45, tandis que 22 officiers de la période précédente auraient quitté d'une manière ou d'une autre le bataillon entre 1808 et 1812. Parmi ces derniers, nous avons retracé six décès et quatre déménagements à l'extérieur des limites de la seigneurie confirmant les sorties enregistrées avant le déclenchement du conflit tandis que quatre autres cas demeurent incertains faute de documentation. Huit de ces 22 officiers sont à nouveau mentionnés dans des listes postérieures à la guerre. Il serait étonnant que ces derniers n'aient pas été actifs comme officiers durant la période de la guerre, alors qu'ils participaient à la milice avant et après le conflit.

Tableau 1
Évolution du nombre d'officiers de milice à Saint-Hyacinthe, 1808-1830

	Fonction ou grade de l'officier*							
Années	État-Major	Aide-Major	Capitaine	Lieutenant	Enseigne	**Total**	entrées	sorties
1808-11	1	-	13	14	14	**42**	-	-
1812-15	5	-	19	12	9	**45**	-	-
1818	4	3	10	12	10	**39**	15	18
1819	3	1	11	11	11	**37**	3	5
1820	3	1	11	10	11	**36**	-	2
1821	4	2	13	14	12	**45**	13	4
1822	4	2	13	14	12	**45**	-	-
1827	7	5	22	26	23	**83**	54	14
1828	7	5	21	22	20	**75**	1	10
1829	7	5	21	22	22	**77**	2	-
1830	6	5	21	22	22	**76**	-	1

* Nous avons réuni sous une même rubrique tous les officiers membres de l'état-major: le lieutenant-colonel, les majors, les capitaines-adjudants et le chirurgien du bataillon. Nous avons également réuni sous une seule rubrique les aides-majors choisis pour seconder les membres de l'état-major: les lieutenants aides-majors et les enseignes aides-majors.

À partir de 1818, l'évolution du nombre d'officiers dans le bataillon de Saint-Hyacinthe correspond assez bien au mouvement général décrit dans les sources officielles[33]. Ainsi, en 1820, les rapports officiels font état du relâchement qui compromet le bon fonctionnement de la milice. Dès 1821, on assiste à la nomination de nouveaux officiers. Mais, compte tenu de la croissance de la population, la proportion des officiers par rapport au nombre total de miliciens demeure vraisemblablement inférieure à ce qu'elle était au début du siècle. L'année 1827 marque un point tournant. À la requête des autorités coloniales, les officiers supérieurs des bataillons procèdent, au nouveau local, à la nomination d'un nombre considérable de nouveaux officiers et à une consolidation de l'état-major afin d'assurer un meilleur encadrement de l'ensemble des miliciens. La réorganisation de la milice commande également un nombre assez élevé de départs parmi les officiers supérieurs et subalternes: retraites et démotions. À Saint-Hyacinthe, ces départs se concrétisent presque essentiellement par la retraite de plusieurs anciens officiers de milice au cours des années 1827 et 1828. Par ailleurs, même durant cette période de réorganisation, un certain nombre des sorties enregistrées demeurent attribuables aux décès et aux déménagements à l'extérieur des limites du bataillon. En 1830, une fois la réorganisation achevée, le bataillon de Saint-Hyacinthe compte 76 officiers pour assurer l'encadrement d'environ 2,300 hommes de 18 à 60 ans susceptibles de servir dans la milice[34]: soit un officier pour environ 30 miliciens.

Statut socioprofessionnel des officiers de milice

À partir des mentions professionnelles dans les actes notariés, les registres d'état civil et le recensement de 1831, nous avons réussi à déterminer la profession de 116 des 124 officiers de milice de notre corpus[35]. Par ailleurs, pour certains de ces officiers, nous avons retracé plus d'une profession au cours de la période étudiée. Pour les données relatives à l'ensemble de la période, nous avons alors retenu la mention socioprofessionnelle la plus souvent utilisée et la plus déterminante dans la vie active de l'officier concerné et le plus haut grade occupé par l'officier. Pour les données relatives à une période spécifique, nous avons opté pour la mention inscrite dans les actes durant cette période ou dans le laps de temps le plus rapproché. Ainsi, dans le tableau synthèse, Jean Dessaulles qui, au décès de son cousin H.-M. Delorme en 1813, hérite de sa seigneurie et le

33 Les colonnes des entrées et des sorties du Tableau 1 réfèrent respectivement aux nouveaux officiers dénombrés dans une période donnée par rapport à la période précédente et aux anciens officiers qui étant décédés, déménagés ou retraités ne sont pas recensés d'une liste à l'autre.

34 Le nombre d'hommes de 16 à 60 ans dans les paroisses étudiées a été établi à partir des données du recensement de 1831 (ANC, recensement de 1831, bobine C-722).

35 Les officiers de milice qui ont été recensés par Homfray L. Irving pour la guerre de 1812 ne sont pas inclus dans ce corpus.

remplace à la tête de la milice, est classé comme lieutenant-colonel et seigneur tandis que, pour la période 1808-1811, il est plutôt défini comme capitaine de milice et bourgeois. Cependant, la mobilité professionnelle n'a pas toujours un impact aussi déterminant sur le statut social que pour Dessaulles. Dans certains cas, la variété des mentions provient davantage d'une pluriactivité de l'individu à la fois artisan et cultivateur ou cultivateur et marchand.

De manière générale, l'organisation locale de la milice respecte la hiérarchie sociale (voir le Tableau 2). Cette institution tend même à valoriser des élites de type plus traditionnel dont le pouvoir et la richesse sont fondés sur la grande propriété foncière. Ainsi, à Saint-Hyacinthe, le commandement du bataillon est successivement confié au seigneur H.-M. Delorme et à son héritier, Jean Dessaulles. Les marchands et les membres de professions libérales accaparent la plupart des autres fonctions ou grades de l'état-major comme major, quartier-maître, capitaine-adjudant et lieutenant-adjudant. Ils sont également présents parmi les officiers subalternes, mais rarement à un grade inférieur à celui de capitaine. Par ailleurs, le major Jean-Baptiste Cazeau, le seul officier supérieur identifié

Tableau 2
Répartition des officiers de milice de Saint-Hyacinthe selon leur grade et leur appartenance socioprofessionnelle, 1808-1831

	Grades d'officier*							
Catégories Sociales	Lt-Colonel	Major	Lieutenant ou Enseigne Aide-Major	Capitaine	Lieutenant	Enseigne	Total NB	%
Seigneurs	2						**2**	1,7
Bourgeois			1				**1**	0,9
Prof. libérales		3		3	1		**7**	6,0
Marchands		3	2	5	2		**12**	10,4
Aubergistes				1	1	1	**3**	2,6
Artisans			2	1	4	3	**10**	8,6
Paysans		1	1	23	28	28	**81**	69,8
Sous-total	2	7	6	33	36	32	**116**	100,0
Prof. ind.					2	6	**8**	
Total	**2**	**7**	**6**	**33**	**38**	**38**	**124**	

* Le classement est effectué selon le plus haut grade de l'officier durant la période et la profession la plus souvent recensée dans les différentes sources utilisées

comme cultivateur dans les sources, est directement impliqué dans le commerce du bois comme intermédiaire des marchands de Québec dans la région[36].

Les aides-majors (lieutenants et enseignes) qui assistent plus directement les officiers supérieurs comptent deux marchands, un bourgeois lui-même fils de marchand, deux artisans issus d'une famille fortement présente dans la milice à l'échelle régionale (les forgerons Joseph-Isaac et Thomas Marchesseault) et un cultivateur, Benjamin Benoit. En 1827, la sélection de ce jeune cultivateur parmi les aides-majors peut paraître de prime abord étonnante. Mais elle n'est pas fortuite et confirme plutôt le recrutement des aides-majors au sein de la notabilité locale. Le père de celui-ci, Charles Benoit, quoique cultivateur, a été au début du XIX^{e} siècle le premier député de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada originaire de la seigneurie de Saint-Hyacinthe[37]. De plus, Benjamin Benoit est aussi le gendre de Louis Bourdages, notaire dans le village voisin de Saint-Denis, député du parti Canadien à la Chambre d'assemblée, et lieutenant-colonel du bataillon de milice de Saint-Denis pendant plus d'une quinzaine d'années[38]. Par ailleurs, au début des années 1830, Benjamin Benoit va occuper au moins temporairement la fonction d'agent seigneurial[39].

La grande majorité des officiers subalternes sont des paysans: soit 78% des officiers subalternes dont nous connaissons le statut socioprofessionnel. Quoique davantage présents dans les échelons inférieurs d'enseigne et de lieutenant, ils sont également très majoritaires parmi les capitaines. Ces cultivateurs représentent près de 70% des officiers de milice de notre corpus. Par ailleurs, le pourcentage d'artisans demeure relativement faible parmi l'ensemble des officiers de la période (moins de 10%) et, à part les frères Marchesseault recrutés comme aides-majors, ceux-ci sont davantage présents parmi les officiers subalternes.

Cette composition socioprofessionnelle du corps des officiers de milice de Saint-Hyacinthe n'est toutefois pas statique. Elle se modifie lentement au gré des changements sociaux et de la conjoncture politique au sein de la société. Nous avons retenu trois périodes distinctes pour tenter de saisir cette évolution durant le premier tiers du XIX^{e} siècle (voir le Tableau 3).

---

36 Au début des années 1820, nous avons effectivement retracé plusieurs contrats notariés concernant des commandes de billots de pin où Jean-Baptiste Cazeau était identifié comme agent pour les marchands de bois de Québec dans la région de Saint-Hyacinthe. Voir Archives nationales du Québec à Montréal (ci-après ANQM), minutes des notaires Charles Lagorce et Louis Picard.

37 « Charles Benoit LIVERNOIS », dans *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992.* André Lavoie et al. dir. (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993), 475.

38 Au tournant des années 1830, Louis Bourdages est aussi l'un des principaux leaders du parti Canadien. (Richard Chabot, « Louis Bourdages », dans *Dictionnaire Biographique du Canada, vol. VI (1821-1835)* (Québec, Les Presses de l'Université Laval), 97-90).

39 Benjamin Benoit est effectivement identifié à quelques reprises comme agent seigneurial dans des actes notariés qui, toutefois, ne concernent pas directement l'exercice de cette fonction. Ainsi, nous ne pouvons déterminer si ce dernier a rempli cette fonction dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe même ou dans une seigneurie voisine.

Tableau 3
Évolution de la composition socioprofessionnelle du corps des officiers de milice de Saint-Hyacinthe, 1808-1830

Groupes Socioprofessionnels	Années							
	1808-1811		1820		1830		1812-1815	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Seigneurs	1	2,5	1	3,0	1	1,4	2	4,6
Bourgeois	1	2,5			1	1,4		
Professions libérales	-	-	1	3,0	7	9,7	3	7,0
Marchands	3	7,5	5	15,2	7	9,7	10	23,3
Aubergistes	1	2,5	-	-	2	2,8	1	2,3
Artisans	1	2,5	2	6,1	6	8,3	3	7,0
Paysans	33	82,5	24	72,7	48	66,7	24	55,8
Sous-total	40	100,0	33	100,0	72	100,0	43	100,0
Profession indéterminée	2		2		4		2	
Total	**42**		**35**		**76**		**45**	

Les trois périodes retenues permettent de suivre l'évolution de la composition socioprofessionnelle du corps des officiers de milice durant le premier tiers du XIX[e] siècle. Parmi les traits de cette évolution, notons le recul de la présence paysanne qui passe des quatre cinquièmes des effectifs au début du siècle aux deux tiers en 1830; la croissance de celle des artisans liée à la diversification sociale au sein des classes populaires rurales; et, enfin, la montée des professions libérales qui, absentes au début du siècle, représentent près de 10% des effectifs à la fin de la période étudiée. À partir de 1827, ils investissent massivement l'institution de la milice. En 1830, leur taux de représentation parmi les officiers atteint un niveau maximal. En effet, le bataillon de Saint-Hyacinthe compte alors sept officiers provenant de ce groupe socioprofessionnel tandis que le recensement de 1831 dénombre, dans les paroisses correspondantes au territoire du bataillon, sept chefs de ménage déclarant une profession libérale: arpenteur, médecin ou notaire (voir l'Appendice).

Ce groupe socioprofessionnel voit peut-être dans le titre d'officier de milice une sorte de consécration symbolique de son ascension sociale et de son prestige dans la société rurale[40]. Par ailleurs, cette nouvelle importance accordée à l'institution traditionnelle de la milice peut avoir d'autres motivations de nature

40 C'est du moins l'interprétation principale donnée par Fernand Ouellet pour expliquer la présence grandissante de la petite-bourgeoisie canadienne-française parmi les officiers de milice de la fin du XVIII[e] siècle à 1815 (Fernand Ouellet, « Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815) », *HS/SH*, vol. 12, no 23 (mai 1979): 37-65).

plus politique. En effet, comme nous l'avons vu, les officiers de milice jouent un rôle de plus en plus actif dans les processus électoraux, à la fois dans le maintien de l'ordre lors des élections générales pour la Chambre d'assemblée et dans l'organisation même des élections relatives aux nouvelles institutions locales comme les syndics de village et surtout les écoles de syndics.

Nous avons également recherché le statut professionnel des officiers recensés pour la guerre de 1812. D'après nos résultats, cette période est nettement différenciée du point de vue de l'appartenance socioprofessionnelle des officiers de milice[41]. La présence de paysans parmi les officiers (environ 55%) y serait proportionnellement beaucoup faible que durant la période antérieure, même inférieure à celle enregistrée en 1830, tandis que celles des professions libérales (7%) et surtout des marchands (23%) y seraient singulièrement imposantes compte tenu du poids relatif de ces deux groupes dans la population totale[42]. Selon ce relevé, presque tous les marchands de la seigneurie de Saint-Hyacinthe auraient alors participé à la défense de la colonie comme officiers de la milice sédentaire. Puis, la guerre terminée, plusieurs de ces marchands auraient abandonné (volontairement ou non), les uns temporairement jusqu'à la relance de 1827, les autres définitivement, les grades qu'ils occupaient dans cette institution.

Le niveau de richesse des officiers de milice

L'étude de la composition socioprofessionnelle a permis de faire ressortir l'importance du statut social dans l'organisation locale de la milice. Les principaux postes de commandement sont réservés aux seigneurs, aux marchands et aux membres des professions libérales. Par ailleurs, jusqu'à la fin de la période, les paysans demeurent fortement présents parmi les officiers subalternes. Cependant, le statut professionnel n'est pas le seul indicateur, ni même le meilleur, de la place d'un individu dans la structure sociale. Nous devons également examiner le niveau de richesse des officiers de milice.

En 1791, lors de l'établissement de la Chambre d'assemblée, le droit de vote est accordé, pour les comtés ruraux du Bas-Canada, à tous les propriétaires possédant un bien-fonds d'une valeur annuelle de £ 2 sterling ou £2, 4 chelins

41 Cette répartition des officiers de milice sédentaire selon l'origine socioprofessionnelle est assez proche de celles proposées par Michelle Guitard, *op.cit.*, 31-32.

42 L'engouement des élites locales, marchandes et professionnelles, pour le service dans la milice sédentaire durant la guerre de 1812 n'est pas nécessairement lié à une volonté de participer activement au conflit militaire. La nomination comme officiers dans la milice sédentaire leur évitait d'être conscrits dans la milice incorporée. Comme le suggère Luc Lépine à propos de l'ensemble des Canadiens français, "[p]lus souvent, ils désiraient des postes dans la milice sédentaire où les risques du métier étaient moindres et [où ils] pouvaient vaquer à leurs affaires" (Luc Lépine,« La participation des Canadiens français à la guerre de 1812 », 46).

5 deniers 1 farting courant (cours Halifax)[43]. Durant le premier tiers du XIX[e] siècle, ce cens électoral, qui avait été au départ considéré comme relativement modeste, va opérer une sélection grandissante parmi les ruraux en excluant automatiquement ceux qui, de plus en plus nombreux, ne possèdent pas de biens fonciers tels les journaliers et les fermiers, et en éliminant aussi la partie la plus démunie des propriétaires[44]. Or, en 1830, une nouvelle loi de milice fixe un critère censitaire environ dix fois plus élevé pour obtenir une charge d'officier subalterne et ving fois plus élevé pour accéder à celle d'officier supérieur. D'après cette loi, les officiers subalternes de la milice (capitaine, lieutenant et enseigne) devront posséder un bien-fonds de la valeur annuelle nette de £ 25 (cours Halifax) et les officiers supérieurs (au-dessus de capitaine) de £ 50 livres[45]. Ainsi, par l'adoption de cette nouvelle loi, les autorités coloniales et le parti majoritaire à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, le parti Patriote, s'accordaient non seulement pour restreindre l'accès aux postes d'officiers supérieurs dans la milice aux plus importants propriétaires fonciers d'une seigneurie ou d'un township, mais aussi pour recruter les officiers subalternes parmi les catégories supérieures de propriétaires. En dépit de leurs nombreuses divergences idéologiques portant sur des questions d'ordre économique, social et surtout national, la propriété foncière demeurait pour les uns et les pour les autres un gage de respectabilité.

Par ailleurs, ce nouveau critère censitaire confirme-t-il une pratique de sélection déjà présente ou vient-il renforcer le statut élitiste de la milice? Pour répondre à cette question, nous tenterons de vérifier si les officiers de milice du premier tiers du XIX[e] siècle répondaient déjà à l'esprit de la loi de milice de 1830. Nous tenterons de répondre partiellement à cette question en examinant d'abord, à l'aide des inventaires après-décès, la fortune mobilière et foncière des officiers de milice et plus particulièrement celle des officiers paysans (voir le Tableau 4).

---

43 D'après l'Acte constitutionnel de 1791, le droit de vote dans les comtés ruraux, c'est-à-dire à l'extérieur des villes, est accordé aux personnes propriétaires "d'une terre ou d'un bien-fonds de la valeur annuelle de quarante shellings sterling . . . en sus de toutes rentes et charges à payer" (Acte constitutionnel, article XX). En 1822, la loi précise que ce droit de vote est octroyé à toute personne possédant "un bien-fonds d'une valeur claire et annuelle de quarante chelins sterling, c'est-à-dire quarante chelins et cinq deniers un farting courant" (A.D., 1822, George IV, année 2, chap. 4, art. VIII).

44 Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada 1791-1840. Changements structuraux et crise* (Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980), 41.

45 "Acte pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour régler la Milice d'icelle", A.D. 1830, George IV, année 10, chap. 3, p. 557. Les fils des personnes qualifiées peuvent toutefois occuper un poste comme aide-major ou comme officier subalterne sans remplir eux-mêmes ces conditions d'admissibilité.

Tableau 4
La fortune mobilière et foncière des officiers de milice de Saint-Hyacinthe d'après les inventaires après-décès, 1795-1844

Catégories de biens	Groupes témoins			
	Officiers de milice (38 cas)	Tous les inventaires après-décès (842 cas)	Officiers paysans (29 cas)	Tous les inventaires paysans (795 cas)
	livres ancien cours			
Biens de consommation	563	253	426	217
Biens de production	219	121	193	122
Cheptel	938	395	920	413
Stocks	1 172	316	1 124	317
Numéraire	329	51	421	40
Argenterie	14	5	—	—
Créances	2 718	705	632	316
Actifs mobiliers	5 951	1 846	3 717	1 425
Dettes	6 579	1 230	2 498	994
	en arpents			
Actifs fonciers	274	117	264	116

En premier lieu, nous pouvons comparer la fortune de tous les officiers de milice pour lesquels nous avons retracé un inventaire de biens, suite à leur décès ou au décès de leur conjointe, à la fortune moyenne calculée pour l'ensemble des inventaires après-décès de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, de 1795 à 1844. Comme nous pouvons le constater, les officiers de milice possèdent des actifs mobiliers et des avoirs fonciers nettement supérieurs à la moyenne. Cette richesse supérieure des officiers de milice se vérifie dans toutes les composantes de la fortune mobilière: biens de consommation, biens de production, cheptel, stocks, numéraire, créances. Par contre, leur niveau d'endettement est aussi nettement plus élevé. Cependant, la valeur des actifs mobiliers définit davantage le statut économique et social de ces individus que le bilan net de leur fortune mobilière.

L'un sinon le principal marchand de Saint-Hyacinthe, le major Joseph Cartier, est l'exemple le plus criant de ces officiers à la fois très riches et très endettés au moment de l'inventaire de leurs biens. Dans son inventaire après-décès, le 5 juillet 1825, ses actifs mobiliers totalisent près de 50 000 livres, mais

ses dettes sont supérieures à 90 000 livres[46]. Cependant, au moment de son décès, Joseph Cartier qui a déjà abandonné ses activités commerciales depuis quelques années possède un imposant patrimoine foncier de 898 arpents de terre: quatre exploitations agricoles distinctes avec maisons et bâtiments de ferme, cinq terres sans bâtiment et deux emplacements dont l'un au bourg de Saint-Denis et l'autre à La Présentation. Or, ni son statut dans la communauté locale, ni le destin économique et social de ses enfants, n'ont apparemment été affectés par les dettes considérables qu'il avait accumulées au cours de sa carrière.

Les actifs mobiliers des inventaires des officiers paysans sont par ailleurs plus du double de ceux de l'ensemble des inventaires paysans de la seigneurie de Saint-Hyacinthe de 1795 à 1844. Les données sur les différentes composantes des actifs mobiliers permettent de constater que ces officiers d'origine paysanne dominent les autres paysans de la seigneurie dans tous les aspects de la vie matérielle: la consommation, la production, la participation dans les réseaux de crédit. La superficie beaucoup plus considérable de leurs avoirs fonciers accrédite l'existence, avant 1830, de critères socio-économiques au moins implicites dans le recrutement des officiers de milice. Ainsi, parmi les 29 inventaires après-décès d'officiers paysans, seulement quatre enregistrent des actifs mobiliers inférieurs à la moyenne enregistrée pour l'ensemble des inventaires paysans de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, de 1795 à 1844.

Les données agraires du recensement de 1831 (superficies possédée et défrichée des terres, volume des productions agricoles, nombre d'animaux possédés) ont également été utilisées pour préciser le statut socio-économique des officiers paysans par rapport à l'ensemble des paysans de ces mêmes paroisses. Pour ce faire, nous avons entrepris d'identifier les officiers de milice paysans de la liste de 1830 dans le recensement de 1831.

Pour le recensement de 1831, nous avons dû retracer les données relatives aux officiers à partir du seul nom du chef de ménage. Nous devions donc exclure tous les cas d'homonymie dans une même paroisse lorsque la liste officiers fournissait cet élément additionnel de localisation. Compte tenu de ces limites incontournables, la récolte d'informations s'est avérée assez bonne. Nous avons ainsi réussi à retracer dans le recensement de 1831 pas moins de 30 des 45 officiers paysans, soit le deux tiers des effectifs. Pour évaluer le statut socio-économique des officiers dans leur communauté respective nous présen-

46 ANQM, notaire P.-A. Gauthier, le 5 juillet 1825. La livre cours Halifax constitue le cours monétaire de référence officiellement en vigueur au Bas-Canada durant la période étudiée. Cependant, nos données sur les fortunes mobilières sont calculées en livres ancien cours car, de manière générale, les habitants de notre région comme ceux de la plupart des autres régions rurales du Bas-Canada de l'époque, continuent d'utiliser comme cours monétaire de référence, tant dans leurs transactions commerciales locales que dans leurs évaluations, l'ancienne livre coloniale de la Nouvelle-France dont la valeur avait été fixée à 10% de moins que celle de la livre tournoi employée en France. Par ailleurs, la livre cours Halifax vaut 24 livres ancien cours.

tons donc le bilan comparé, au recensement de 1831, des exploitations agricoles entre, d'une part, ces officiers et, d'autre part, les paysans possédant plus de 10 arpents de terre dans les paroisses étudiées (voir le Tableau 5).

Tableau 5
Bilan comparé lors du recensement de 1831 de la propriété foncière, de la production agricole et du cheptel des officiers de milice et des paysans possédant plus de 10 arpents de terre dans les paroisses étudiées.

Groupes	Bilan comparé des principaux indicateurs agraires						
	arpents possédés	arpents défrichés	unités animales**	blé (minots)	patates (minots)	grains* (minots)	NB de cas
Officiers de milice	207	119	15,9	199	191	439	30
Cultivateurs (+de 10 arpents)	102	52	7,7	62	107	167	1 162

* Le total des céréales (avoine, blé, maïs, orge, sarrasin, seigle) et des pois recensés.
** Les unités animales ont été calculées à partir de critères empruntés aux travaux de Serge Courville: 1 unité = 1 cheval = 2 bêtes à corne = 12 moutons = 8 porcs.

Le choix des séries de données utilisées pour dresser ce bilan comparé mérite quelques précisions. Les deux premières séries, la superficie possédée et la superficie défrichée des terres, vont de soi: la terre constituant à la fois le principal moyen de production et l'élément primordial de la fortune paysanne. La troisième série tente de mesurer le poids relatif du cheptel, le deuxième plus important élément du capital fixe des exploitations agricoles, à partir d'un indicateur sur le nombre d'*unités animales possédées*. Nous avons retenu comme quatrième série le nombre de minots de blé récoltés car cette céréale demeure à la fois la base de l'alimentation et la principale production de cette économie rurale en terme de valeur monétaire. Nous présentons dans la série subséquente le nombre de minots de patates récoltés car celles-ci constituent alors, selon certains historiens, le substitut par excellence à la culture du blé au Bas-Canada. Rappelons toutefois qu'un minot de blé équivaut à environ cinq minots de pommes de terre tant au niveau de la valeur monétaire qu'à celui de la valeur alimentaire du produit, en terme de quantité de calories. La dernière série réunit sous le terme générique de *grains* l'ensemble de la production agricole déclarée, en minots, à l'exclusion des pommes de terre.

La première constatation de ce bilan est la nette supériorité des officiers paysans par rapport à l'ensemble du cultivateurs possédant plus de 10 arpents. Ces officiers de milice possédaient plus de terre, tant en superficie totale qu'en superficie défrichée, lors du recensement de 1831 que la moyenne des autres paysans de leur paroisse. Ils disposaient également d'un cheptel plus considérable. Mieux

pourvus en capital d'exploitation, ils déclaraient par ailleurs des récoltes plus imposantes tant pour le blé et les pommes de terre que pour l'ensemble des grains.

La propriété foncière est aussi une composante importante de la fortune de plusieurs officiers de milice qui ne sont pas d'origine paysanne, et pas seulement ceux qui accèdent à l'état-major. Ainsi, lors du recensement de 1831, les notaires Jean-François Têtu et André-Augustin Papineau, ainsi que les marchands Eusèbe Cartier, Antoine Valin et Vital Lefebvre, tous les cinq capitaines dans le bataillon de Saint-Hyacinthe, déclarent respectivement 1 863, 518, 382, 345 et 282 arpents de terre. Puisqu'à partir de 1830, la nomination comme officiers supérieurs commande la possession d'un patrimoine foncier nettement supérieur à celui requis pour accéder au grade de capitaine, la richesse foncière des membres de l'état-major devrait être aussi sinon plus considérable que celle des capitaines que nous venons d'identifier. Ainsi, les membres de l'état-major que nous avons retracés, à Saint-Hyacinthe, dans le recensement de 1831, sont effectivement des propriétaires fonciers assez imposants. En plus du lieutenant-colonel Jean Dessaules, propriétaire de l'une des plus vastes seigneuries du Bas-Canada, nous avons identifié le médecin Thomas Bouthillier, le marchand Amable Archambault et l'arpenteur John Dwyer qui déclarent respectivement 2 050, 1 730 et 440 arpents de terre.

Liens et réseaux familiaux

Le statut social et le niveau de richesse représentent des facteurs dans l'accès aux postes d'officiers de milice. Toutefois, leur recrutement s'appuie également sur d'autres facteurs comme l'insertion dans certains réseaux familiaux et institutionnels[47].

La famille constitue l'une des cellules fondamentales du système social dans la société rurale québécoise préindustrielle. Les rapports de parenté sont des vecteurs importants de la vie sociale. Mais ceux-ci n'agissent pas comme substitut des rapports de production et des relations de pouvoir entre les groupes sociaux. Les liens familiaux viennent plutôt renforcer la cohésion sociale à l'intérieur d'un groupe spécifique et accroître la distance sociale entre les groupes qui détiennent ou participent à l'exercice du pouvoir, économique ou politique, et ceux qui en sont exclus ou qui le subissent.

L'étude des liens familiaux entre les officiers de milice de Saint-Hyacinthe vise donc à évaluer le plus ou moins grand degré de cohésion sociale parmi ceux qui accèdent à une fonction conférant à la fois prestige social et pouvoir, quoique

47 Dans son article cité précédemment, Fernand Ouellet a déjà souligné l'importance des réseaux familiaux dans le recrutement des officiers de milice avant 1815. Dans notre analyse, nous confirmons sa thèse. Nous utilisons toutefois une méthode plus fiable que la sienne qui reposait sur la fréquence des patronymes, car des individus sans lien de parenté peuvent porter le même patronyme, tandis que des individus portant des patronymes différents peuvent être des parents rapprochés.

de façon limitée, dans la communauté locale. Elle permet aussi de circonscrire un peu mieux l'importance des réseaux familiaux dans l'organisation de la milice.

Pour effectuer cette étude des liens familiaux, nous avons recherché dans les répertoires de mariage et les autres banques de données démographiques le nom des parents et des grands-parents de chacun des 116 officiers de milice que nous avions précédemment identifiés, ainsi que ceux des parents et des grands-parents de leurs conjoints. Nous avons ainsi retracé, pour la plupart d'entre eux, leurs liens de parenté de premier et de second degré parmi l'ensemble des officiers de la période étudiée[48] (voir le Tableau 6).

Tableau 6
Distribution des officiers selon le nombre de leurs liens familiaux parmi l'ensemble des officiers de la division de Saint-Hyacinthe, 1807-1830*

	Catégories selon le nombre de liens familiaux						
Groupes	aucun	1	2	3	4	5 et +	**Total**
			NB (% en gras)				
Seigneurs		1			1		**2**
	-	**50,0**	-		**50,0**		**100**
Bourgeois			1				**1**
	-	-	**100,0**			-	**100**
Prof. libérales	2		2	3			**7**
	28,6	**-**	**28,6**	**42,8**	-	-	**100**
Marchands	4	1	6	1			**12**
	33,4	**8,3**	**50,0**	**8,3**			**100**
Aubergistes			2		1		**3**
	-	-	**66,7**		**33,3**	-	**100**
Artisans	2	2	4	1		1	**10**
	20,0	**20,0**	**40,0**	**10,0**	-	**10,0**	**100**
Paysans	23	18	14	6	9	11	**81**
	28,4	**22,2**	**17,3**	**7,4**	**11,1**	**13,6**	**100**
Total	31	22	29	11	11	12	**116**
	26,7	**19,0**	**25,0**	**9,5**	**9,5**	**10,3**	**100**

* père, fils, grand-père, oncle, neveu et cousin; beau-père, gendre, grand-père, oncle, neveu et cousin par alliance

48 Pour quatre de ces 116 officiers, dont trois officiers d'origine britannique ou américaine, nous n'avons retrouvé aucun parent ou parent de conjoint. Par ailleurs, nous avons obtenu des reconstitutions partielles dans 8 autres cas. Nos données présentent donc le bilan des liens familiaux que nous avons réussi à retracer. La densité de ces liens familiaux pourraient théoriquement être encore plus forte.

Plus de 72% des officiers de notre corpus ont eu dans leur réseau de parenté assez immédiat (grand-père, père, fils; grand-père par alliance, beau-père, gendre; oncle, neveu, cousin, directs ou par alliance) un autre officier de milice dans le bataillon de Saint-Hyacinthe, de 1807 à 1830. Les liens familiaux constituent assurément l'un des facteurs importants dans la sélection d'un nouvel officier. La densité des liens familiaux parmi les officiers croît au fur et à mesure de la période. Ainsi, 14 des 31 officiers qui n'ont aucun parent proche parmi les autres officiers du bataillon font partie de la première cohorte des 40 officiers recensés entre 1808 et 1811 tandis qu'en 1830, le bataillon de Saint-Hyacinthe compte seulement cinq cas dans cette situation parmi les 72 officiers de cette période dont nous avons pu reconstituer un dossier social et démographique. Le facteur familial est assez fortement présent dans tous les groupes socioprofessionnels et à tous les échelons de la hiérarchie de la milice, tant pour le recrutement des officiers subalternes que pour la sélection des membres de l'état-major.

Au sommet de la hiérarchie, le seigneur H.-M. Delorme qui a été lieutenant-colonel de 1808 à 1813 n'a eu qu'un seul parent dans le bataillon de Saint-Hyacinthe: son cousin et futur héritier, Jean Dessaulles. Ce dernier, qui a dirigé pendant beaucoup plus longtemps les destinées du bataillon de Saint-Hyacinthe que son cousin, soit de 1813 à 1835, recrute trois autres officiers parmi les membres de sa famille lors de la réforme de la milice en 1827, des parents par alliance, dont deux accèdent directement à l'état-major.

Les officiers d'origine marchande forment le sous-groupe au sein duquel la proportion d'individus sans lien familial est la plus élevée, mais ce sous-groupe compte aussi certains officiers provenant de familles fortement implantées dans l'institution de la milice au niveau régional: Joseph Cartier, Eusèbe Cartier et Antoine Valin. Les officiers qui exercent une profession libérale constituent un sous-groupe dont la majorité des membres sont davantage soudés que les marchands par des liens familiaux au sein de la milice de Saint-Hyacinthe. Parmi ces derniers, les trois qui affichent le plus de liens familiaux parmi les officiers de la milice locale sont apparentés au seigneur et lieutenant-colonel Dessaulles: les notaires Antoine-Augustin Papineau et Donald-George Morison, respectivement capitaine et lieutenant-adjudant, ainsi que le docteur Thomas Bouthillier, chirurgien du bataillon.

Plus bas dans l'échelle socioprofessionnelle, du moins selon un modèle classique de stratification, plus de 80 % des officiers artisans et plus de 70 % des officiers paysans ont au moins un autre membre de leur famille parmi les officiers du bataillon de Saint-Hyacinthe entre 1808 et 1830. Ce sont par ailleurs des officiers paysans qui enregistrent le plus de liens familiaux. À ce titre, la palme d'honneur revient au capitaine Basile Dufresne qui compte huit parents de premier ou de second degré parmi les officiers actifs à Saint-Hyacinthe entre 1807 et 1830: son père, un de ses frères, quatre de ses cousins et deux de ses cousins par alliance.

L'importance des réseaux familiaux dans le recrutement des officiers de milice ressort encore davantage lorsque que ces liens impliquent une relation filiale directe, d'une génération à l'autre, voire sur plus d'une génération. Ainsi, 20 de nos officiers de milice comptent au moins un fils ou un gendre qui accède à son tour, avant 1830, au rang d'officier dans le bataillon de Saint-Hyacinthe. De ce nombre, deux capitaines et un lieutenant d'origine paysanne ont respectivement deux, trois et quatre de leurs fils ou gendres parmi les officiers du bataillon durant la période étudiée. De plus, quatre de nos capitaines de milice de Saint-Hyacinthe, tous cultivateurs, ont à la fois au moins un successeur direct de la seconde et de la troisième génération parmi les officiers actifs, à Saint-Hyacinthe, avant 1830. Par ailleurs, ces liens filiaux ne sont pas davantage patrilinéaires que matrilinéaires puisque les 24 officiers de deuxième génération comptent 12 fils et 12 gendres (dont deux sont à la fois le fils et le gendre d'un officier) tandis les cinq officiers de troisième génération comptent deux petits-fils et trois petits-fils par alliance. Cette étude montre bien, en outre, que la recherche des liens familiaux ne peut être menée en vérifiant uniquement la fréquence des patronymes.

Les liens familiaux parmi les officiers de milice dépassent toutefois les limites du bataillon. Déjà, une exploration sommaire nous a permis de retracer des parents à plusieurs de nos officiers supérieurs et subalternes parmi les officiers des autres bataillons de la région. L'étude de ces réseaux familiaux, à une échelle plus large, permettrait de faire ressortir l'importance de certains groupes familiaux dont le rayon d'action, au sein de cette institution, s'étend au niveau régional, voire davantage pour certains officiers supérieurs comme le lieutenant-colonel Jean Dessaulles et le major Joseph Cartier dont les réseaux de parenté s'étendent à l'échelle de la colonie.

Conclusion

Malgré les changements sociaux et les conflits politiques, la milice continue à occuper une place importante dans la société rurale bas-canadienne du premier tiers du XIX^{e} siècle. Nous devons donc tenter le comprendre la rationalité sous-jacente à la persistance de cette institution traditionnelle. Notre étude sur l'évolution organisationnelle de la milice et sur la composition sociale du corps des officiers du bataillon de Saint-Hyacinthe suggère quelques éléments de réponse.

Les autorités coloniales et les élites locales trouvent leur compte dans le fonctionnement de cette institution. Du côté des autorités coloniales, cette institution vise d'abord à maintenir dans la colonie le moyen de conscrire rapidement, en cas de conflit, une force auxiliaire à l'armée. Du côté des élites locales, qui participent pleinement à la milice, elles se voient ainsi reconnaître par les autorités coloniales un contrôle sur cette institution au niveau local et régional. De plus, les autorités coloniales et les élites locales adhèrent en bonne

partie à la même conception traditionnelle des rapports de pouvoir et aux titres de prestige sous-jacents à l'organisation de la milice. Au cours des années 1820, on assiste ainsi à un renforcement à la fois réel et symbolique de cette institution. En 1830, la loi de milice établit même des critères explicites de sélection des officiers de milice, selon leur rang dans l'institution, fondés sur la valeur de la propriété foncière.

La structure de commandement du bataillon de Saint-Hyacinthe respecte la place des officiers dans la hiérarchie socioprofessionnelle de cette société rurale. La présence grandissante des artisans, des marchands et des membres des professions libérales parmi les officiers durant la période étudiée est liée à la diversification économique de cette région en pleine croissance démographique et aux changements sociaux qui s'opèrent de manière plus générale dans toute la société bas-canadienne. Durant l'ensemble de la période, les paysans demeurent toutefois majoritaires parmi les corps des officiers subalternes: capitaines, lieutenants et enseignes. Le niveau de fortune et la richesse foncière des officiers de milices sont de manière générale supérieurs à la moyenne. À ce chapitre, les officiers d'origine paysanne se démarquent tout autant de l'ensemble de la paysannerie. Le statut socioprofessionnel et le niveau de fortune conditionnent ainsi fortement le recrutement des officiers et la place dans la structure de commandement dans le bataillon de Saint-Hyacinthe. Par ailleurs, les liens familiaux constituent un facteur important de cohésion à l'intérieur de cette institution et, à Saint-Hyacinthe, la densité de ces liens s'accroît au fur et à mesure de la période étudiée. Ces liens impliquent autant les officiers subalternes d'origine paysanne que les officiers supérieurs comme le lieutenant-colonel Dessaulles.

Certains éléments viennent ainsi appuyer l'hypothèse selon laquelle la milice bas-canadienne ne connaîtrait pas un recul comparable à celui observé ailleurs dans le monde nord-atlantique. Du point de vue organisationnel, même si cette institution fonctionne au ralenti après la guerre de 1812, elle démontre une nouvelle vigueur au cours des années 1820. Les nouvelles responsabilités civiles et politiques confiées aux officiers de milice, la présence grandissante parmi les officiers des marchands et des membres des professions libérales, le resserrement des liens familiaux entre les officiers, ainsi que la reconnaissance officielle, à la fin de la période, de critères de sélection économiques, sont témoins de la persistance et de la capacité d'adaptation de cette institution traditionnelle.

APPENDICE

Distribution socioprofessionnelle comparée des chefs de ménage dans le territoire correspondant au bataillon de Saint-Hyacinthe, au recensement de 1831, et des officiers de milice de ce bataillon en 1830

	Chefs de ménage en 1831		Officiers de milice en 1830	
Groupes	NB	%	NB	%
seigneurs	1	0,1	1	1,4
clergé	7	0,4	-	-
bourgeois	1	0,1	1	1,4
prof. libérales	7	0,4	7	9,7
marchands	23	1,2	7	9,7
aubergistes	7	0,4	2	2,8
fonctionnaires	5	0,2	-	-
artisans	176	9,2	6	8,3
cultivateurs	1 184	62,2	48	66,7
fermiers	124	6,5	-	-
journaliers	263	13,8	-	-
métiers divers	20	1,0	-	-
rentiers	28	1,5	-	-
mendiants	6	0,3	-	-
veuves	51	2,7	-	-
Total	**1 903**	**100,0**	**72**	**100,0**
indéfini	1		4	